



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

ᏆᏆᏆᏆᏆᏆ

Séance du **JeuᏆi 25 Septembre 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Mme Natacha MASSIEU a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250925-D2025-9-5-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
 19 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 9

**Objet : Programme Alimentaire Territorial (PAT) – Candidature à la labellisation de Niveau 2 et réponse à l'appel à candidature Fonds Vert**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO			Mme Vanessa LARCHER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL	X					
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	X					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT				X		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU			Mme Coraline BRISON-VALOGNES			
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL						X
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	X					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	X					
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	X					
M. Alain DECLOMESNIL						X
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN						X
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN						X
Mme Natacha MASSIEU	X					
Mme Sandrine SAMSON						X
Mme Cyndi THOMAS						X
<b>VALDALLIERE</b>						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte CHAPET	X					
M. Patrick POUPION	X					
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI			M. Gilles FAUCON		
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>46</b>				
<b>Quorum</b>	<b>31</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>50</b>				

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération n°D2022-11-7-2 du 17 novembre 2022, le Conseil communautaire a validé l'adoption du plan d'actions du Programme Alimentaire Territoriale (PAT) de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Le PAT de l'Intercom de la Vire au Noireau est labellisé de niveau 1 depuis 2022, c'est-à-dire qu'il correspond aux projets collectifs émergents, attribué pour 3 ans non renouvelable. Ce niveau de labellisation arrive à échéance en septembre 2025. Par cette présente délibération, nous vous proposons de candidater pour la labellisation de Niveau 2 du PAT qui correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés. Il est attribué pour une période de 5 ans renouvelable.

En parallèle de cette demande de labellisation est ouvert un appel à candidature « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » dans le cadre du Fonds Vert.

Cette enveloppe régionale pour la Normandie est de 554 000€.

Afin de pouvoir bénéficier des aides du Fonds Vert – soutien aux projets alimentaires territoriaux de niveau 2, le PAT de l'Intercom de la Vire doit être labellisé de niveau 2. Les deux candidatures sont donc à réaliser en parallèle.

**Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré de :**

- Valider la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau pour la labellisation de niveau 2 du Programme Alimentaire Territorial (PAT),
- Autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le dossier de candidature et tout document y afférent,
- Valider la candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à la mesure « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux de niveau 2 »,
- D'approuver le plan de financement joint ci-dessous,
- D'approuver la création d'un comité de gouvernance élargi,
- D'habiliter Mme la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions auprès des partenaires à identifier, visant à faciliter la mise en œuvre de cette démarche, et le cas échéant, à signer les conventions et documents s'y rapportant.

### VOTE

#### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Natacha MASSIEU  
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



## Plan de financement prévisionnel 30 mois (période 01/11/2025 au 01/05/2028)

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en €
D1.A1	10 250,00 €	<b>AIDES PUBLIQUES</b>	
D1.A2	19 000,00 €	Etat - Fonds Vert « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux »	70 000,00 €
D1.A3	3 000,00 €	Chambre d'Agriculture	3 100,00 €
D1.A4	6 250,00 €	ADEME	5 000,00 €
D2.A2	19 000,00 €	Citeos	5 000,00 €
D2.A3	1 500,00 €	Union européenne - Fonds leader	5 000,00 €
D3.A1	2 000,00 €	Etat - Fonds Vert « PCAET » 2025-2026	8 000,00 €
D3.A2	21 000,00 €		
D3.A3	3 000,00 €		
D3.A4	18 000,00 €		
D3.A5	18 000,00 €		
D3. A6	18 000,00 €	<i>sous-total aides publiques</i>	<i>96 100,00 €</i>
D4.A1	5 700,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
D4.A2	4 200,00 €	Fonds propres	62 220,00 €
D4.A3	6 000,00 €		
D4.A4	3 420,00 €		
<b>Total HT</b>	<b>158 320,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>158 320,00 €</b>